La Lettre du Groupe des Elus de la Gauche Varoise

Conseil Général du Var

Octobre/Novembre/Décembre 2008 NUMÉRO 44

CRISE D'AMNESIE



La crise est là et bien là. Crise financière bien visible, crise économique encore rampante mais probablement plus longue et encore plus dévastatrice que la première.

Pour le Gouvernement, sa majorité et une partie de l'opposition, pour les bureaucrates d'Etat, les économistes distingués, les professionnels de la finance, pour les promoteurs médiatiques du marché, personne n'en est responsable. C'est une sorte de catastrophe naturelle, tout au plus aggravée par la distraction générale et la dissimulation de quelques profiteurs. Elle n'est pas le produit d'un système, encore moins d'une politique.
Pour le Premier ministre, péremptoire :
« Nous ne vivons pas une crise du capitalisme, mais celle d'un capitalisme dévoyé, non ou mal régulé, qui s'est affranchi de ses obligations éthiques et économiques. »

Mais qui a bien pu imposer la dérégulation des marchés, la désintermédiation bancaire, faciliter la financiarisation de l'économie, réserver un traitement fiscal de faveur à la spéculation et aux « stock options », vouloir aligner la place de Paris sur celle de Londres et généraliser en France les prêts hypothécaires rechargeables, dépénaliser la vie économique ? Personne.

Personne non plus n'a nommé à la tête des banques centrales, des administrations financières, des autorités de régulation, aux sommets des institutions financières, les incapables et les aigrefins responsables du désastre.

En 2002, après les scandales Enron et Worldcom, le Congrès américain a adopté la loi Sarbanes-Oxley qui rend pénalement responsables les chefs d'entreprises de la sincérité de leurs comptes. La France se contentera du rapport BOUTON, PDG de la Société Générale aujourd'hui célèbre pour les pertes spéculatives de sa banque et sa capacité à faire fructifier ses propres « stock options ».

Car voyez-vous bonnes gens, le problème n'est pas le système, mais la psychologie des acteurs. Comme le Mistral, la crise de confiance se constate et passe.

L'injection de milliards de dollars ou d'euros dans les circuits financiers s'impose, dans l'esprit de nos « experts », seulement pour faire repartir la machine.

Le Mistral retombé, les Etats et les banques centrales retireront leurs billes et tout pourra recommencer comme avant !

Ce sauvetage d'ailleurs est censé ne rien coûter, ou presque, à la collectivité. Pour les plus optimistes elle fera même une bonne affaire. Selon le rapporteur spécial de la Commission des finances du Sénat, l'opération se résume à poser un « pace maker » sur un cœur momentanément frappé d'arythmie.

(suite page 2)

(Suite de la page 1)

Au fond la crise n'est qu'une manière un peu brutale de moderniser le système.

Les mêmes « experts » es catastrophe peuvent donc continuer sans complexe à pontifier, à nous moderniser et à préparer la prochaine crise. Leurs exhortations éthiques, la réduction, de quelques privilèges un peu trop voyants ont pour seule fonction de faire patienter le bon peuple en attendant la fin du mistral. L'Establishment financier ne croit pas à la possibilité d'une régulation pérenne du système. Comme dit le Secrétaire américain au Trésor, Henry PAULSON : *« Le marché est toujours en avance d'un pas sur ceux qui veulent le réglementer. L'amélioration de la réglementation n'est pas une garantie contre le retour de l'explosion (Blow-up) tous les cinq ou dix ans. Alors se font entendre de nouvelles clameurs de changement »* (The Economist 05/04/08).

Des clameurs et beaucoup de cris de douleurs mais de gens qui comptent si peu.

Pierre-Yves COLLOMBAT
Sénateur
Président du Groupe des Elus
de la Gauche Varoise

Une maison de retraite pour le canton de Comps

Intervention de Mme Raymonde Carletti en Séance Plénière du Conseil Général
Délibération sur le schéma départemental des personnes âgées handicapées 2008-2012

Monsieur le Président, mes chers collègues, le canton de Comps-sur-Artuby est certainement le seul canton du Var à ne pas avoir, sur son territoire, une maison de retraite publique. Mes prédécesseurs ont toujours eu la volonté d'en créer une : dans les années 1980 et plus récemment en 2004, après une étude avec les services du Conseil Général. En effet, un projet d'extension à Comps de la maison de retraite de Bargemon de 42 lits avait été étudié, un financement avait même été octroyé.

Sa réalisation permettait à la maison de retraite de Bargemon d'augmenter sa capacité et de mettre en place de nouveaux services : accueil de jour, accueil temporaire des personnes désorientées, mutualisation des moyens. La commune de Comps avait à l'époque acquis le terrain et un appel à projet avait même été lancé, mais le non-financement du forfait soin a mis le projet en attente. Néanmoins, il a fait l'objet d'une inscription sur le contrat de territoire de la Dracénie 2006-2008.

C'est un projet structurant à plusieurs titres : création d'emplois, optimisation de l'utilisation de la cuisine centrale de l'ODEL, mise en place à partir de la maison de retraite de soins infirmiers à domicile. C'est un projet aussi de solidarité : permettre à nos personnes âgées qui, pour la plupart, ont toujours vécu dans ce canton, de ne pas être déracinées, de conserver un lien social avec leur famille et leurs amis.

Le schéma départemental des personnes âgées handicapées 2008-2012 pointe pour les années à venir des besoins de maisons de retraite habilitées à l'aide sociale. Il pointe également le déficit des lits pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, dont le nombre dans le Var est estimé à plus de 17 000 personnes par l'association Var Alzheimer.

Dans ce contexte, l'extension de la maison de retraite ne pourrait-elle pas être relancée dans le cadre du plan Etat Alzheimer ?

TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES

INTERVENTION DE PIERRE-YVES COLLOMBAT

DÉLIBÉRATION SUR LES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL, EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 24 OCTOBRE 2008

Je voudrais d'abord souligner l'importance de cette délibération. Probablement la plus lourde de conséquences de toutes celles dont nous débattons ce matin puisqu'elle arrêtera les principes qui guideront l'élaboration du prochain Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Var (P.D.E.D.M.A.), désormais de la compétence du Conseil Général et non plus de l'Etat.

Si, comme le rappelle le projet de délibération, le traitement des Ordures Ménagères est de la compétence des communes et de leurs groupements et pas du Conseil Général, il n'empêche que les prescriptions du P.D.E.D.M.A., en termes de zonage et de définition du déchet ultime admissible, encadreront strictement les marges d'action des dites collectivités, pour ne pas dire conditionneront leurs choix.

A cet encadrement réglementaire s'ajoutant la contrainte financière, qui ne pourra être levée sans l'engagement du Département, l'étroite dépendance des communes et de leurs groupements par rapport aux choix faits ici, n'aura échappé à personne.

D'où l'importance, encore une fois, de cette délibération.

Les orientations qui nous sont présentées auraient, « fait l'objet, nous dit-on, d'un consensus » dégagé au cours des réunions de territoires de ce printemps.

Première nouvelle.

Je dois manquer d'information n'ayant assisté qu'à celle de la Dracénie, mais pour ce qui la concerne au moins, je n'ai pas le souvenir qu'un « consensus » s'y soit dégagé.

Le Conseil Général a effectivement présenté ses orientations, diverses interventions sur des questions très générales ou très spécifiques ont eu lieu mais, à mon souvenir, il n'y a pas eu d'analyse et encore moins d'approbation de ces orientations.

Je me souviens même y avoir dit que le principe de territorialisation posait plus de problèmes qu'il ne permettrait d'en résoudre.

Des discussions que j'ai pu avoir avec maires et présidents d'EPCI en charge des ordures ménagères depuis, je ne retire pas l'impression d'une quelconque adhésion à ce principe, au mieux de la perplexité, au pire le sentiment qu'il permet au Conseil Général de repasser élégamment la « patate chaude », sans rien régler sur le fond. J'y reviendrai après avoir, pour être clair, listé les points d'accord, car il y en a plusieurs.

1°point d'accord : à la fois la nécessité d'améliorer le tri en amont et les limites de l'exercice, sans parler de son coût.

Certes, il y des efforts à faire en la matière et le Var n'est pas très bien placé par rapport à d'autres départements sur ce chapitre, mais quels que soient les succès possibles, il est illusoire d'espérer pouvoir faire mieux qu'une stabilisation de la quantité de déchets ultimes. Ceci dans le meilleur des cas.

2° point d'accord : la préférence à accorder à des solutions sous maîtrise publique, même si le mode de gestion des investissements ainsi

réalisés peut être mis en débat, à conditions que les règles soient claires et respectées, ce qui n'est pas actuellement partout le cas.

3° point : la nécessité d'un partenariat communes, E.P.C.I., Conseil Général, qu'il s'agisse de la réglementation, des financements et bien sûr de l'aménagement, comme de l'équipement de notre territoire.

Reste le « principe de territorialisation » et ses annexes : les idées a priori, sans examen plus approfondi, que les déchets ultimes varois, à l'exception j'imagine de l'agglomération toulonnaise, ne sauraient être qu'enfouis et que le traitement de déchets en provenance d'autres départements est exclu.

Peut-être que l'incinération, la méthanisation, que sais-je encore, ne sont ni souhaitables, ni fiables, mais le bon sens voudrait que l'on en décide à la fin de l'examen du problème dans sa globalité, pas avant et a priori.

En français standard châtié, le « principe de territorialisation signifie: « à chacun ses ordures ». Nous le trouvons un peu court.

Décider ainsi, a priori, que chaque territoire, territoires par ailleurs de cohérences variables, devra faire son affaire des ses ordures ménagères élimine d'entrée toute autre solution que la multiplication des centres techniques dans le département.

Ce n'est pas réduire les difficultés s'agissant des sites car on ne voit pas pourquoi trouver 4 ou 5 sites géologiquement, techniquement convenables et socialement acceptables seraient plus facile qu'en trouver un.

Ce n'est probablement pas non plus régler la question des financements, la multiplication des installations risquant d'augmenter les coûts sans garantir une meilleure protection de l'environnement et des populations. La question de l'optimisation financière des investissements ne figure d'ailleurs pas au rang des orientations proposées. Dommage.

Ce n'est pas non plus envoyer un message d'incitation, sinon à la solidarité, trop grand mot pour la matière, du moins d'invitation à une approche départementalement partagée du problème.

Plus fondamentalement, ce dont nous avons besoin, ce n'est pas de solutions pour les dix, voire les quinze prochaines années mais, au moins pour trente ou quarante ans et à cet horizon, on ne peut raisonner au niveau des territoires mais du département, voire de la coopération interdépartementale.

D'excellent principe pour l'aménagement structuré d'un territoire de vie et de relations de proximité, principe si excellent que rares sont aujourd'hui les Départements qui ne s'y rallient pas, la territorialisation est en passe de devenir la solution miracle à tous les problèmes.

Un problème financier ? Territorialisation.
Un problème de déchets ? Territorialisation.
Cela me fait penser au « bon Jean » de ma grand-mère, traitement universel de tous les maux de ses petits enfants.

Monsieur le Président, chers collègues de la majorité, le problème qui vous est posé, qui nous est posé est difficile, très difficile et nous ne prétendons détenir aucune solution indolore, encore moins unique et simple.

Nous voulons seulement vous dire qu'en restreignant a priori le champ des possibles en matière de traitement des ordures ménagères, cette délibération nous posera plus de problèmes qu'elle ne permettra d'en résoudre.
Or, le temps presse. Si aucun plan définissant le type d'installation de traitement choisi et les lieux d'implantation n'est arrêté dans les 2 ou 3 ans qui viennent, nous ne seront pas matériellement opérationnel quand le Balançan devra fermer ses portes.

Parce que le temps presse et que nous ne voulons rien faire qui retarderait les décisions nécessaires, nous ne voterons pas contre cette délibération.

Nous ne pouvons cependant pas l'accepter en l'état pour les raisons que je viens de développer.

Nous nous abstiendrons donc, souhaitant néanmoins que la mise en œuvre de la territorialisation sont précédée d'une réflexion sur les procédés de traitement, la définition du déchet ultime et d'une approche globale du problème, indépendamment des SCOT.

DÉCISION MODIFICATIVE 2 - 2008

Les Décisions Modificatives 2 sont des sortes de « voitures balaie » budgétaires.

Celle-ci, comme celles qui l'ont précédée, n'a pas grand-chose à balayer : une minoration, sections de fonctionnement et d'investissement confondues de 1,4% du budget départemental. Si, parfois, un solde minime masque des mouvements en plus et en moins significativement bien plus importants, ce n'est pas le cas de cette DM2, le principal mouvement de 17 M€ est une minoration de l'emprunt, ce qui porte celui-ci à 127 M€. Une augmentation de 27 M€ par rapport à l'année dernière (Compte Administratif 2007).

Le volume des équipements départementaux (comptes 21, 23 et RMI) est minoré de 14,7 M€ et les subventions d'équipement extérieures majorées de 8,6 M€. En réalité, il s'agit d'un solde intégrant la transaction avec la SCP (10,5 M€), écriture purement comptable destinée à annuler la recette correspondante.

Au total, une minoration des crédits d'équipement de 6,1 M€ et 16,6 M€ si l'on intègre le mouvement dont je viens de parler. La DM1, ayant budgétisé 7,2 M€ de crédits d'équipement, le volume prévu au BP devrait donc être globalement respecté.

Côté fonctionnement, 8,8 M€ sont rendus, ce qui montre que les dépenses ont été tenues.

Le meilleur signe est, que pour une fois les dépenses de personnel n'augmentent que de manière marginale par rapport aux prévisions.

Mis à part la minoration de 4,9 M€ des crédits transports, explicables par l'imbroglio juridique que l'on sait, le paysage nous est connu :

1-. Baisse du RMI et des engagements dans les actions classiques d'aide sociale (2,1 M€ au total) ***et nouvelle augmentation de l'APA*** (+2 M€), ce qui neutralise les mouvements. Au total, les dépenses d'APA auront augmentés de 8,7% par rapport au CA 2007.

2-. Difficultés classiques de consommation des crédits Enseignement supérieur et économie : 300 000 € de moins en fonctionnement et moins 2 M€ en investissement. Toutes les années c'est la même chose, à se demander s'il est utile d'inscrire tous les crédits de cette Direction dès le Budget Prévisionnel.

Mouvements classiques aussi avec le tourisme. Lors du BP, je m'étais étonné qu'en période de restriction, son budget soit abondé de 1 M€. Ils sont rendus à cette DM2 ! Tout rendre donc dans l'ordre.

Malgré un budget serré, la Culture rend 402 000 € en fonctionnement et 1,5 M€ en investissement. J'avoue ma surprise et souhaiterais avoir quelques explications.

Voilà donc, Monsieur le Président, mes chers collègues, les quelques réflexions suscitées par l'examen de cette DM2.

Le Groupe de la Gauche Varoise ne la votera pas, non qu'elle recèle en elle-même des dispositions particulièrement inacceptables, mais parce qu'elle tient sa signification du BP dont nous n'avons pas partagé les choix en décembre 2007.

DISCUSSION D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Je voudrais d'abord me féliciter de la nouvelle forme prise par la commission des finances préparatoire du Budget. Elle a permis aux représentants de l'opposition de mieux connaître que d'habitude où étaient les arbitrages. Je suis heureux de constater que les engagements pris par le Président, en avril, il faut reconnaître les choses telles qu'elles sont.

Quelques observations sur la méthode de préparation du Budget Primitif. Je suis d'accord avec la proposition d'une programmation pluriannuelle. Si en période de vaches grasses, sachant que les lendemains chanteront encore plus que la veille, on peut avancer budget après budget, quand les lendemains sont incertains, il est indispensable de prévoir les choses sur quelques années.

La programmation budgétaire a été conduite en tenant compte de quatre niveaux d'intervention du Conseil Général : le premier étant ses compétences obligatoires, un autre les engagements contractuels avec nos partenaires, le troisième, les engagements pris à lors des conférences de territoires et enfin, le quatrième niveau, ce qui reste et, si j'ai bien compris, le seul dans lequel on puisse trancher.

La méthode a des avantages, le principal étant de permettre un chiffrage de départ. Cependant, appliquée trop strictement, elle risque d'avoir des effets pervers comme de dispenser d'examiner les économies possibles au niveau 1.
Compétences obligatoires, ne veut pas dire que toutes les dépenses sont obligatoires, en tous cas pas forcément à la hauteur qui est la leur. Je pense par exemple aux dépenses de personnel qui à chaque exercice augmentent beaucoup plus vite que la moyenne des dépenses. Certes, il y a à cela des raisons mais c'est un sujet qui mérite réflexion.

Un autre effet pervers, c'est de sabrer dans des dépenses qui, pour être non obligatoires, n'en sont pas moins très utiles et font quelque part la spécificité de notre département. C'était jusqu'à présent le cas en matière de culture, de politique sportive ; en matière d'investissement et d'interventions dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des ordures ménagères pour partie.

D'autant qu'à regarder les choses de près, on s'aperçoit que les chiffres ne sont pas du même niveau : en fonctionnement pour le niveau 1 (736 millions d'euros) et pour le niveau 4 (25 millions d'euros seulement). Même constat en matière d'investissement où les chiffres varient de 143 millions d'euros pour le niveau 1, contre 5 millions d'euros pour le niveau 4.

Je ne veux pas faire le savant, mais cela me fait penser aux dispositions en vigueur pour le budget de l'Etat avant la Loi Organique pour les Lois de Finances. On reconduisait d'abord les crédits du budget de l'année précédente, les « services votés », sans les modifier avant d'examiner les « opérations nouvelles », seule variable d'ajustement. Si la LOLF, dont je ne suis pas un chaud artisan, bien que transpolitique, a un intérêt, c'est de permettre, au moins en théorie, de tout remettre sur la table.

Ce sera ma première remarque sur la méthodologie.

Deuxième remarque, je n'insiste pas, pas besoin de faire un dessin, il s'agit d'un budget contraint : contraint par l'impact de la décentralisation comme le montrent les chiffres relatifs aux charges transférées et aux recettes y afférentes. Je ne reviens pas là-dessus, bien que jusque là on ait préféré nier ce fait.

Contraint par l'alourdissement de la machine départementale, notamment en terme de personnel, comme je l'ai dit.

Contraint, mais c'est valable pour toutes les collectivités locales, par la fin du « contrat de croissance et de stabilité ». Exit la croissance, reste seulement la stabilité. Autrement dit, la régression puisque la fameuse « enveloppe normée » qui progressera de 2% intègre désormais le Fonds de Compensation de la TVA. Celui-ci augmentant de plus de 2%, cela signifie que si globalement la DGF augmente de 1,5%, on devra être content. Cette réduction des dotations de l'Etat va poser de gros problèmes.

Au chapitre des bonnes nouvelles annoncées : pas d'augmentation d'impôts, le maintien, à quelque chose près, de l'aide aux communes et un volume d'investissements relativement maintenu par rapport à son niveau habituel.

Au chapitre des incertitudes, la plus grande et la plus lourde de conséquences reste le produit des droits de mutation l'année prochaine. Certes, jusqu'en septembre, on n'a pas noté de baisse des encaissements par rapport aux années antérieures, mais vous connaissez comme moi le décalage entre le moment où les ventes sont signées et les DMTO encaissés. Il y a quand même plus que des signes de ralentissement du marché immobilier en général et du marché de l'ancien en particulier. Pour une recette de 240 millions de droits de mutation, perdre 10% dessus... je ne vous fais pas de dessin*.

Deuxième élément d'incertitude, le nombre d'allocataires du RMI. Ces dernières années, il est passé de quelques 22 000 il y a trois ans à 15 000 aujourd'hui. Cette baisse a permis de compenser en partie la progression des dépenses d''APA. Je ne veux pas être alarmiste, je n'en sais pas plus que vous, mais la perspective d'une remontée du nombre des allocataires du RMI et des dépenses qui vont avec n'est pas du tout exclue.

Autre élément non évoqué, et qui risque de peser sur l'équilibre du budget, l'augmentation du taux des emprunts. Ces taux ont déjà progressé. Le prochain projet de budget prévoit, nous dit-on, une réduction du recours à l'emprunt. Ce n'est pas exact dans la mesure où, ce qu'indiquent les comptes administratifs, notamment celui de l'année dernière, le volume habituel d'emprunt du Département est de l'ordre de 100 millions d'euros. Il est prévu à 150 millions d'euros. Mais, encore une fois, on ne peut se fonder sur les prévisions des budgets primitifs mais sur les comptes administratifs qui en retracent l'exécution réelle. D'ailleurs, je ne vois pas comment maintenir le niveau d'investissement en période de baisse en quelque sorte des recettes sans recours supplémentaire à l'emprunt.

Un budget contraint et l'on voit la difficulté de l'exercice.

Pour terminer, je veux simplement souhaiter que les sacrifices soient équitablement répartis, entre les communes, selon leur taille, et aussi selon leurs ressources, ce que le potentiel financier permet d'appréhender. Nous verrons si c'est le cas quand les chiffres définitifs seront connus et le Groupe de la Gauche varoise se déterminera en fonction de cela.

Monsieur le Président, hier, lors de la réunion de la commission des finances, vous êtes revenu sur le projet de suppression de l'aide aux cantines communales qui nous était présenté. Tout n'est pas perdu !

Si donc j'avais un message à faire passer, ce serait que les charges de ce budget douloureux, les sacrifices qu'appellent ce budget douloureux soient équitablement répartis.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collèges, ce que je voulais dire au nom de mon groupe.

Intervention de Pierre-Yves COLLOMBAT
Séance Plénière du 24 octobre 2008

*** Le report du vote du BP à février 2009 montre que la crainte, ainsi exprimée, n'était pas infondée**.

L'EAU POUR LA VIE

L'eau potable, indispensable à la vie, n'appartient à personne. Comme l'air, comme les gènes, elle n'est pas une marchandise, mais un bien commun de l'humanité.

Le ciel et la terre nous l'offrent. Elle est gratuite, qu'on la capte à la source, dans les nappes, les rivières ou les lacs, c'est uniquement, son pompage (forages communaux), son traitement et son transport jusqu'à notre robinet qui ont un coût.

Deux rôles distincts dans la gestion de l'eau potable :

Le rôle politique des élus communaux. Il est primordial. Depuis la Révolution française, ce sont eux qui orientent, choisissent et s'engagent pour assurer l'accès à l'eau potable pour tous, au coût le plus bas pour l'usager. Les décisions leur appartiennent.

La partie technique. Elle a besoin de professionnels qualifiés, avec un véritable savoir faire et une expérience. Ce sont des « plombiers » et des responsables de suivi de la qualité de l'eau pareils à des maçons, des électriciens et des spécialistes de l'air climatisé. Leur contribution doit s'arrêter là.

Or, depuis une trentaine d'année, ces deux rôles ont tendance à se confondre, jusqu'à ne faire qu'un. Malheureusement, cette évolution, qui est devenue une mode dans les années 80/90, une obligation incontournable, s'est faite au détriment du pouvoir des élus.

Les multinationales de l'eau, aidées par certains politiciens nationaux, ont réussi à les effrayer *« Avec les nouvelles normes européennes, vos fonctionnaires sont dépassés ».* Mais de quelle planète descendent les salariés des multinationales ? *« Nous investissons et le contribuable vous remerciera »*. Le contribuable peut être, mais pas l'usager qui regardera sa facture, de surcroît c'est la même personne.

Ces assurances tous risques pour les Maires, ont donné petit à petit le pouvoir aux « techniciens » qui suivent les règles des commerciaux et autres actionnaires. Les postes communaux d'encadrement ayant été supprimés dans de nombreuses cas, les uniques sources d'informations et de conseils sont devenues les ingénieurs des multinationales.

50 % des Délégations de Service Public (DSP) arriveront à terme pendant ce mandat (2008-2014). Désormais, les élus doivent regarder l'eau d'un autre œil, et envisager le retour à la maîtrise locale de ce bien commun avec du personnel communal, en reprenant le personnel de la société privée ou en prestation de services. L'essentiel c'est que les élus soient **seuls** maîtres de leurs décisions.

Sur les 153 communes varoises, 60 (39%) ont résisté à l'appel des sirènes. Une seule est revenue en régie directe après une expérience privative (Varages) et une autre est en gestion mixte (Montauroux). Elles sont plutôt situées dans le monde rural, avec seulement 2 communes littorales (La Garde et Six Fours).
Un seul Syndicat Intercommunal sur 14 est en régie. Quelle que soit la situation géographique, le nombre d'abonnés, le dimensionnement du réseau, toutes les communes et syndicats varois peuvent être en régie puisque Saint Maximin, Barjols, Six Fours, La Martre, le sont déjà et que Brignoles et La Seyne y réfléchissent.

A l'occasion du 60ème anniversaire de la déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, nous devons répéter haut et fort que le droit à l'eau potable pour tous est un « droit à la vie » qui doit être inscrit dans les Constitutions et qu'il doit être assuré par la puissance publique dans le Var, en France, en Europe et dans le monde.

Michel PARTAGE,
Conseiller Général du Var, Canton de Barjols

Les collaborateurs du Groupe des Élus de la Gauche Varoise sont à votre disposition pour toute information concernant un dossier ou tout autre sujet :

à Toulon : ***Sylvie FOULON*** : ☎ 04.94.92.50.30 - **Fax** : 04.94.92.50.32
à Draguignan : ***Marie-Jo PIGET*** : ☎ 04.94.50.46.85. - **Fax** : 04.94.50.46.84

N'HÉSITEZ PAS À CONSULTER LE SITE : www.collombat-py.fr